



# SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU MIDOUR ET DE LA DOUZE

## RAPPORT D'ACTIVITE 2024 PREVISIONNEL 2025





## SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	4
<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2024.....</b>	5
<b>A – Présentation du syndicat.....</b>	5
<b>SMBV Midour-Douze.....</b>	5
1-Rappel du contexte et des moyens.....	5
2-L'activité du syndicat de rivières en 2024.....	8
<b>B – Bilan de l'activité du technicien 2024.....</b>	15
1 – Description du poste de technicien pour 2024.....	15
2 – Les actions réalisées en 2024.....	15
3 – Bilan du poste de technicien et perspectives.....	17
<b>RAPPORT D'ACTIVITE PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2025.....</b>	18
<b>A – Activité prévisionnelle du syndicat.....</b>	18
1 – Actions prévues par le SMBV Midour-Douze.....	18
<b>B – Répartition horaire et coûts du technicien pour 2025.....</b>	19
1 – Répartition horaire .....	19
2 – Coût du poste de technicien pour 2025.....	20

## INTRODUCTION

En 2011, 5 structures gestionnaires de cours d'eau du Nord-Ouest Gersois que sont :

- SIBV Osse - Guiroue - Auzoue
- SIAB Midour - Douze
- SIA de la Gèle
- SAB Gélise - Izaute
- SMA Izaute - Midour

ont mutualisé l'appui technique de 2 techniciens rivières dans le but de poursuivre des actions en faveur des rivières, respectueuses de la diversité biologique et de la dynamique naturelle.

Sur ce territoire comprenant un linéaire d'un peu plus de 500 kms de cours d'eau principaux, l'objectif est la mise en œuvre d'une politique de gestion globale et cohérente des cours d'eau ainsi que l'atteinte du bon état fixé par la DCE.

Pour ce faire 2 techniciens évoluent sur le territoire et bénéficient d'un appui des techniciens de la CATER du Département du Gers qui entretiennent un contact régulier, partagent leur expérience sur ce territoire et mettent à disposition leur données.

En 2018, la nouvelle compétence GEMAPI a complètement modifié la structuration des syndicats. En effet afin d'avoir des territoires d'intervention plus cohérents et une gestion des rivières par bassins versants, des fusions ont été opérées et de nouveaux Syndicats ont été constitués.

Désormais, 2 syndicats structurent le territoire du nord-ouest Gersois et partagent les mêmes locaux, à savoir :

- le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze ;
- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, Gélise, Auzoue ;

Il y a un technicien pour chaque syndicat.

Le présent rapport d'activité a pour objet de faire état de l'ensemble des missions réalisées au cours de l'année 2024 au sein du **Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze**.

**LE SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANT DU MIDOUR ET DE LA DOUZE****1/ Rappel du contexte et des moyens du S.M.B.V Midour-Douze****1.1 / Présentation****1.1.1 / Le Syndicat**

<p>Adresse : Mairie ; Place du Colonel Parisot 32290 AIGNAN</p> <p><u>Secrétariat :</u></p> <p>Tél. : 05 81 67 01 81</p> <p>Fax. :</p> <p>Mail : <a href="mailto:smbvoga@gmail.com">smbvoga@gmail.com</a></p> <p><u>Technicien :</u></p> <p>Tél : 06 13 05 52 24 / 05 81 67 01 81</p> <p>Mail : <a href="mailto:siab.midourdouze@orange.fr">siab.midourdouze@orange.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.sia-rivieresarmagnac.fr">www.sia-rivieresarmagnac.fr</a></p>	<p>Président de la structure : <b>Michel CHANUT</b></p> <p>Vice-présidents : Daniel CAZADIS, Stéphane GARBAY, Stéphane PAVAN, Philippe PEFFAU, Jean-Claude DROUARD</p> <p>Secrétaire : Monique DARMAGNAC (Mise à disposition)</p> <p>Technicien : <b>Sylvain KARIMJOOY</b></p>
--	--

Une des conséquences de la compétence GEMAPI, devenue obligatoire aux EPCI-FP en 2018, a été la fusion des 3 structures gestionnaires de cours d'eau situées sur les bassins versants du Midour et de la Douze Gersois. Ainsi le SIAB Midour-Douze, le SMA Izaute-Midour et le SIA Haute Vallée de l'Izaute ont fusionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour donner le **Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze**.

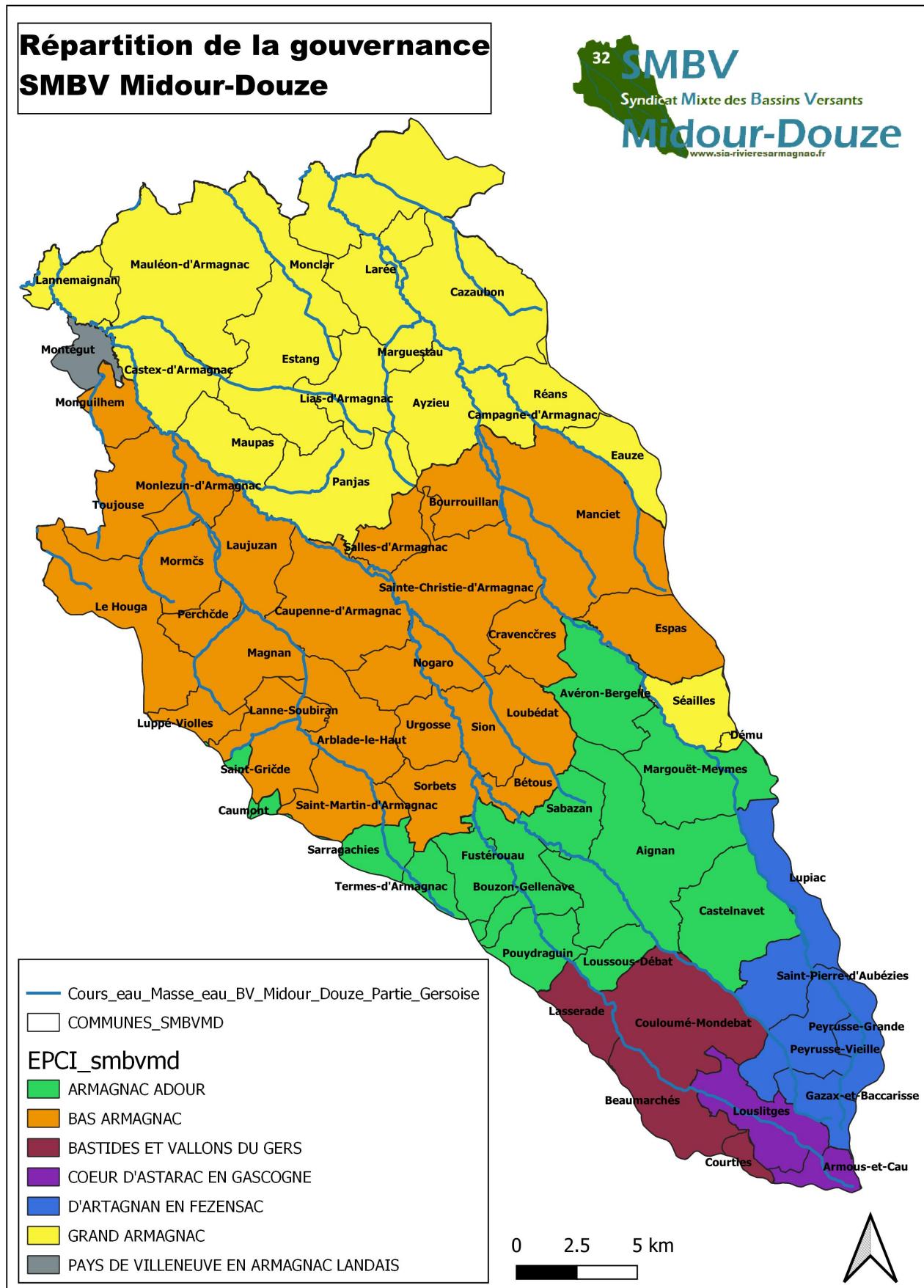
**Budget de fonctionnement :**

Comme pour le SMBV OGA, depuis le 1<sup>er</sup> janvier ce sont les EPCI-FP qui sont membres du syndicat. Le montant des cotisations s'élève à 80 000 €.

**Clef de répartition**

<b>Superficie BV</b>	<b>50%</b>	<b>774 km<sup>2</sup></b>
<b>Pop 2015 Rap BV</b>	<b>50%</b>	<b>19 140 habitants</b>

### 1.1.2 / La gouvernance au sein du SMBV Midour-Douze



**1.1.3 / Les principaux cours d'eau du territoire du Syndicat**

<b>- Le Midour : 65 km</b>	<b>- La Douze : 59 km</b>
- La Riberette : 24 km (affluent du Midour)	- L'Uby : 12 km (affluent de la Douze)
- Le Midouzon : 15 km (affluent du Midour)	- Le Bergons : 16 km (affluent de la Douze)
- Le Saint-Aubin : 12 km (affluent du Midour)	- Le Maignan : 9 km (affluent de la Douze)
- L'Izaute : 27 km	- L'Estang : 13 kms

## **2/ L'activité du Syndicat de rivières en 2024**

### **2.1 / Les travaux réalisés par le SMBV Midour-Douze**

#### **TRANCHE DE TRAVAUX 2023 : Entretien du lit et des berges du Midour amont**

Les travaux de la tranche 2023 n'ayant pas pu être réalisé fin 2023, l'entreprise étant sur un autre chantier à ces périodes-là, ils ont été réalisés du 31 janvier au 13 février 2024.

L'entreprise TRUILHE a été missionnée pour réaliser les travaux. Il s'agit de coupe d'arbres morts, malades, dépréssants et l'enlèvement sélectif d'embâcles. Par ailleurs, certains embâcles ont été fixé (pieux et fil de fer), il s'agit-là d'éviter que l'embâcle ne soit emporté par la rivière lors de crue. L'idée est également de diversifier le cours d'eau en créant des caches pour la faune aquatique.

De façon plus ponctuelle, l'entreprise est intervenue afin d'enlever de gros embâcles situés sur le territoire.

L'intervention a été réalisé au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un sécateur hydraulique et d'un broyeur.



*L'entreprise Truilh  en action*

#### **Les chiffres :**

- 25 kms de rivi res soit 50 000 ml de berges (de Louslitges ´ la confluence avec la Riberette) ;
- 11 emb cles fix s ;
- 9 jours de chantier ;
- Coût du chantier : 33 540 € TTC ;
- 70 % d'aides (50% AEAG – 20% CD 32)

## PLANTATIONS 2023

Des plantations ont été prévues en 2023 sur le Midour à Caupenne d'Armagnac ainsi que sur la commune de Monguilhem (problématique de ruissellement).

Les espèces choisies sont des espèces arbustives et arborescentes adaptées : aulnes, frênes, saules, chênes, cornouillers, églantiers, noisetiers, pruneliers, sureaux, viornes...

Sur Monguilhem étant donné qu'il y a une problématique de ruissellement une fascine a été réalisée.

Les plantations ont été réalisées les 29 et 30 janvier 2024.

L'entreprise MORETTO a réalisé le chantier.



*Fascine*



*Plantations*

### Les chiffres :

- 211 arbres plantés ;
- 1 fascine d'une longueur de 12 ml ;
- 2 jours de chantier ;
- Cout du chantier : 5 000 € TTC ;
- 70 % d'aides (50% AEAG – 20% CD 32)

### 2.2 / Rédaction du nouveau PPG

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) étant arrivé à terme et ne bénéficiant plus que d'une DIG « entretien » (valable jusqu'au 4 mai 2025), le syndicat a décidé de lancer une étude stratégique pour son renouvellement.

Le but de l'étude est d'engager une réflexion globale à l'échelle du bassin versant afin d'élaborer un schéma pluriannuel d'aménagement et de gestion des cours d'eau et un schéma de ralentissement dynamique qui déterminera un programme d'actions opérationnel. L'objectif étant l'atteinte du bon état hydromorphologique des masses d'eau et la prévention des inondations.

En 2022, un cahier des charges de l'étude a été rédigé avec l'aide de la CATER du Département. Ce dernier détaille les différentes phases que le bureau d'études devra suivre :

- 1 – Analyse de l'état des lieux / diagnostic
- 2 – Définition d'une stratégie de gestion
- 3 – Elaboration d'un plan de gestion
- 4 – Rédaction des documents réglementaires.

La prestation a débuté en septembre 2022 par l'envoi au bureau d'étude de nombreux documents (études et données).

En avril 2024 un COPIL/COTECH a eu lieu durant lequel le bureau d'étude a présenté les « fiches masses d'eau » dont l'objectif est de pouvoir identifier les actions qui permettront l'atteinte du bon état hydromorphologique.

Suite à cela le plan de gestion a été élaboré et en décembre, le bureau d'étude SCE est venu le présenter aux élus du syndicat, lors d'un comité syndical.

#### **Actions du futur PPG**

Entretien végétation, embâcle, restauration continue
Replantation
Renaturation
Actions sur ouvrage
Mise en place de stations de suivi hydrologique
Communication CPIE
Suivi mesure ruissellement

Des journées terrain (profils en travers, relevés divers etc...) ont eu lieu avec le bureau d'études, le syndicat et le Département du Gers en 2024.

#### **2.3 / Protection de berge – Caupenne d'Armagnac / Salles d'Armagnac**

Depuis quelques années déjà il y a un problème d'érosion d'une route communale par le Midour sur la commune de Caupenne d'Armagnac. Ces dernières années l'érosion s'est accentuée fortement laissant craindre pour la route et la sécurité des usagers.

Comme en 2023 pour la protection de la route de Lacaze à Pouydraguin c'est un accord tripartite entre le Syndicat, la Communauté de Communes du Bas-Armagnac (compétence voirie) et le Département qui a été validé. Le Communauté de Commune restant maître d'ouvrage.

Le technicien du syndicat s'est occupé du montage du dossier réglementaire, financier ainsi que des devis. Il a également été présent lors de la phase de travaux.

La technique choisie est du génie végétal à savoir tunage triple rideau (enfoncement de pieux jointifs en châtaignier en berge sur 3 étages) et plantations.

Les travaux du tunage ont été réalisés en juillet et les plantations en décembre (pour une reprise optimale des plants).



*Avant travaux*



*Après travaux*

#### **Les chiffres :**

- Protection de berge sur 20 ml ;
- 1 semaine et demi de chantier ;
- 2 rideaux en pieux de châtaigniers ;
- Cout du chantier : 34 296 € TTC ;

#### 2.4 / Travaux de continuité écologique sur le site de l'ancien Moulin de Marguestau

##### **Contexte**

Le seuil est situé à hauteur des communes des Marguestau et de Cazaubon sur la rivière Douze. Le moulin n'est plus utilisé depuis les années 1960. Le manque d'entretien a conduit à :

- Un seuil de moulin en état de ruine (système de vannage hors-circuit, nombreux renards hydrauliques)
- Un ouvrage qui est considéré comme infranchissable
- Une brèche dans le canal de décharge qui a court-circuité la rivière Douze.
- Un pont départemental qui n'est pas calibré pour le débit de la Douze

Parmi les diverses solutions envisagées il s'avère que la solution technique la plus pertinente est l'aménagement du nouveau lit de la rivière et le remplacement du petit pont cadre.

Etant sur une route départementale, le Département du Gers assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Le Syndicat de rivière quant à lui apporte une aide technique et financière sur la partie renaturation de la rivière.

Les travaux ont débuté début janvier 2024 mais suite aux crues successive le chantier a été arrêté et a repris en juillet.

Le technicien a suivi le chantier et a participé à la renaturation de la Douze.



*Etapes du remplacement de l'ouvrage routier*



*Restauration de la Douze : fixation d'embâcles, recharge granulométrique, plantations*

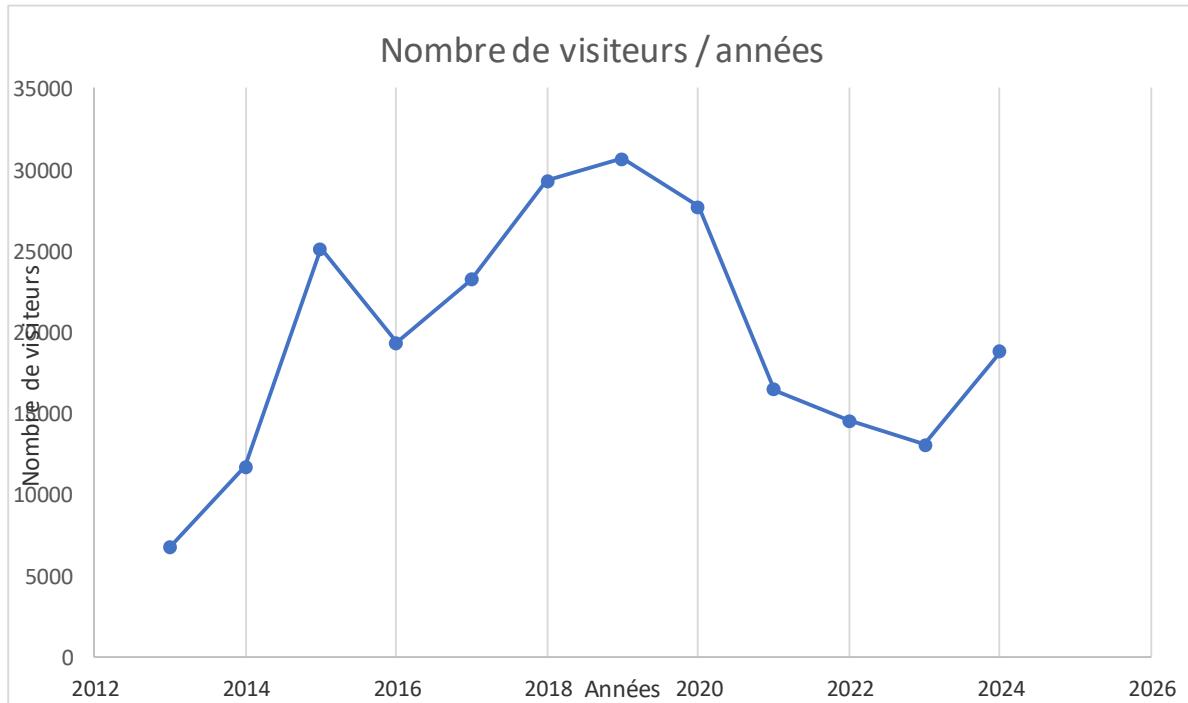
## 2.5 / Communication

### **Site internet**

Le site internet lancé en 2013 a connu en 2021 pour la première année une baisse de fréquentation (27 000 visiteurs en 2020 – 17 000 en 2021). Baisse qui c'est poursuivi en 2022 et en 2023. En 2024, il y a eu une hausse des visites du site avec 18 764 visiteurs

Sur ce dernier on peut y retrouver beaucoup d'infos sur les rivières ainsi que les actualités des syndicats. Depuis cette année le bulletin de l'état du remplissage des lacs est également disponible.

Le site internet est un moyen de communication important pour la population qui est de ce fait un très bon relais d'information.



## 2.6 / Appui technique

L'appui technique du syndicat a pour objectif d'aider les riverains, les entreprises ou les collectivités à définir leur projet en lien avec un cours d'eau, notamment dans la rédaction de dossiers Loi sur l'Eau et de proposer des solutions techniques.

Le technicien a répondu présent en 2024 afin d'aider les particuliers ainsi que les collectivités (communautés de communes et mairies).

## 2.7 / Hydrologie 2023

L'année 2022 a été marquée par une importante sécheresse, avec des niveaux d'eau dans les rivières au plus bas ce qui a eu de grave conséquence pour le milieu.

Au niveau du syndicat il a donc été décidé de mettre en place un suivi hydrologique des cours d'eau depuis 2023.

L'intérêt de la démarche est de collecter de la donnée sur les niveaux d'eau afin de voir comment vont se comporter les cours d'eau au fil des ans dans un contexte de changement climatique.

Concrètement, le protocole s'articule comme suit :

- Définition de station sur les cours d'eau (réalimenté ou non) ;
- A l'aide d'une fiche terrain relever, selon des intervalles définis, l'état de l'hydrologie (crue, module, étiage, assec) et faire des photos ;
- Compiler les données dans un rapport annuel ;

Un rapport annuel a été réalisé, reprenant les relevés qu'il y a eu en cours d'année. Il s'agit de la première campagne donc il est compliqué de tirer d'ores et déjà des conclusions.

En 2024, afin d'améliorer la précision des relevés, 7 échelles limnimétriques ont été installées sur certaines stations. Également, ces relevés ont été corrélé à des relevés débimétriques.



*Exemple d'échelles de mesures installées sur les stations de Lupiac et Sabazan*

## 2.8 – Projets de territoires

### **PTGE DOUZE**

Le projet de territoire Douze a été lancé en 2022.

En 2024 divers ateliers ont eu lieu auquel le technicien a participé au cours de l'année :

- 22/02/24 : Restitution de l'étude socio-économique agricole par le Cerfrance
- 14/03/24 : Impact du changement climatique
- 17/06/24 : Reserve en eau utile des sols
- 10/12/24 : les enjeux de qualité et de continuité écologique

### **PTGE MIDOUR**

Le projet de territoire Midour est quant à lui dans sa phase opérationnelle. Ce dernier a identifié dans son programme d'actions des mesures d'économies d'eau et de mobilisation de ressources complémentaires.

Début 2024 une réunion sur la thématique de la « gestion des paysages » a eu lieu. L'idée étant de proposer de futures actions autour de différents sujets comme les haies champêtres, les arbres, les ripisylves, les milieux humides etc....).

## 2.9 / Bilan du Syndicat

En 2024 le syndicat a été actif et un certain nombre de projets ont été mené à leur terme, dont l'aménagement du site de Marguestau qui était un projet assez ancien (2008).

Également, l'étude stratégique pour la mise en place du nouveau PPG qui touche à sa fin avec un nouveau PPG ambitieux.

Le syndicat a continué d'être impliqué dans le projet « Trame verte en pays d'Armagnac » co-animée par la Fédération e chasse et le PETR Pays d'Armagnac dont le but est d'arriver à une gestion durable des linéaires boisés de nos territoire. L'année c'est terminé avec l'événement annuel du programme TV en Pays d'Armagnac le 11 décembre et auquel le technicien a participé.

En ce qui concerne la problématique des coupes rases de ripisylve une journée a été organisé le 1<sup>er</sup> octobre en présence de nombreux élus, technicien, ainsi que le Préfet et sous-préfet du Gers. Lors de cette journée Arbres et Paysage 32 et le Syndicat Mixte Adour Amont ont présenté un chantier de coupe de ripisylve réalisé de façon réfléchit et durable.

## B – Bilan de l'activité du technicien en 2024

### **1 / Description du poste de technicien pour l'année 2024**

- Nom du technicien de rivières : Sylvain KARIMJOOY
- M. KARIMJOOY est employé par le S.M.B.V du Midour et de la Douze.
- Coût horaire réel pour l'année 2024 du technicien :

Sylvain KARIMJOOY : **49 772.40 € soit 248.86 €/jour (200 jrs)**

- Financement du poste :

**Le poste de M. KARIMJOOY est financé en 2024 :**

- par le S.M.B.V Midour/Douze
- par l'Agence de l'Eau (à hauteur de 50% du coût du poste)
- par le Conseil Départemental du Gers (3000 €)

### **2 / Les actions réalisées en 2024**

❖ Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et réglementaires...	Nombre d'heures : 300 h
❖ Relevé terrain	Nombres d'heures : 150 h
❖ Appui technique à la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux...	Nombre d'heures : 250 h

**Nombre total d'heures : 700 heures**

### **Suivi**

❖ Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrains, cartographie, propositions d'intervention au syndicat...	Nombre d'heures : 400 h
❖ Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites	Nombre d'heures : 110 h

d'accumulation des déchets flottants, instabilités de berges, plantation récentes, lieux fréquentés par le public...	
❖ Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages, pollution accidentelle	Nombre d'heures : 90 h

**Nombre total d'heures : 600 heures**

#### **Animation et sensibilisation :**

En 2024, le technicien a régulièrement rencontré les riverains, notamment lors des tranches de travaux (suivi de chantier), lors de réunions ou encore lors d'appui technique. Cela a été l'occasion de sensibiliser les riverains de la rivière.

Outre les actions d'information et de sensibilisation, le technicien a participé aux réunions organisées tout au long de l'année par les partenaires techniques et financiers.

❖ Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	Nombre d'heures : 100 h
❖ Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence	Nombre d'heures : 20 h
❖ Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires, riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence...)	Nombre d'heures : 170 h
❖ Elaboration et diffusion du rapport d'activité	Nombre d'heures : 10 h

**Nombre total d'heures : 300 heures**

**Nombre total d'heures réalisées par le technicien en 2024 : 1600 heures**

### **3 / Bilan du poste de technicien et perspectives**

Les syndicats du Midour et de la Douze et le syndicat de l'Osse-Gélise-Auzoue partageant les mêmes bureaux techniques et étant dans une démarche identique de renouvellement de leur PPG respectif il y a eu durant l'année de nombreux échanges entre les 2 structures Pour la suite, les 2 structures vont continuer sur cette voie.

Également les échanges sont nombreux avec les syndicats Landais de la partie aval du Midour et de la Douze. Que ce soit concernant l'étude PPG à laquelle ils sont bien entendu convié mais aussi lors des journées inter-structures avec les élus.

Le travail sur le futur PPG durant l'année à permis de valider un programme ambitieux et adapté au territoire ce qui préseege de nombreux travaux d'amélioration de la qualité des rivières dans les prochaines années.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2025

## A - Activité prévisionnelle du syndicat

### 1 / Actions prévues par le S.M.B.V du Midour et de la Douze en 2025

#### 1.1 / TRAVAUX 2025

- **Entretien ripisylve**

Suite à la validation du nouveau PPG courant 2025 il est prévu de continuer les tranches d'entretien.

Pour 2025, il est prévu une tranche d'entretien sur la partie aval du Midour de Panjas / Laujuzan à Lannemaignan soit 20 kms de rivière. A noter que vu la présence de nombreuses partie boisée sur certain secteur seuls l'amont et l'aval des ponts seront traités.

Pour rappel l'entretien de ripisylve consiste à intervenir de façon à être le moins traumatisant pour le milieu. Seuls les arbres malades, dépérissant, dangereux ou encore bloquant le lit sont enlevés. Les arbres morts quant à eux sont enlevés de façon sélective. Certains seront conservé (si aucun risque n'est avéré) car ils servent de refuge et de grade mangé aux diverses espèces.

Il en va de même pour les embâcles qui sont retiré de façon sélective. Seuls les bois pouvant provoquer des désordres de type, accumulation de bois à proximité d'enjeu (pont, route etc...), grosses érosions sont retirées. En effet, les diverses études menées sur le territoire montrent un déficit en bois morts sur nos cours d'eau.

- **Plantations**

Tout comme 2023, il y aura des plantations à réaliser en 2025. Actuellement un secteur est défini sur un affluent de la Riberette.

- **Restaurations hydromorphologiques**

- Site du Moulin du Harry*

Sur le Bergon il est prévu d'intervenir au niveau du Moulin du Harry afin de supprimer un seuil assez impactant (chute de 1m). Cet ouvrage n'est visiblement pas l'ouvrage originel du Moulin puisqu'il est réalisé en blocs de pierres.



Sur site il est prévu également de restaurer la rivière ce qui comprend entre autres :

- La fixation d'embâcle ;
- La création de caches à poissons
- La recharge granulométrique
- La Plantations

#### *Site du Moulin d'Estang*

Au niveau de l'ancien Moulin « Neuve » sur la commune de Castex d'Armagnac, il est prévu d'intervenir afin de supprimer le seuil. Ce dernier étant ruiné il s'agira de retirer les pierres du seuil et par la même occasion sécuriser le site par l'arasement des murs du Moulin.



Sur la partie amont une renaturation de la rivière est prévue, à savoir :

- La fixation d'embâcle ;
- La création de caches à poissons
- La recharge granulométrique
- La Plantations

### 1.2 / Etude hydromorphologique

Un dernier COPIL / COTECH de l'étude a eu lieu le 9 janvier au cours duquel le bureau d'étude a présenté le futur PPG

La partie « rédaction des documents réglementaires » étant commencé (60% de rédigé) il est prévu de déposer officiellement la DIG auprès des services de la DDT fin janvier 2025 et ce dans le but d'avoir une validation et des premiers travaux pour fin d'année 2025.

### 1.3 / Appui technique

Le syndicat continuera sa mission d'appui technique aux divers projets entrepris par les riverains ou les collectivités dans la mesure où cela ne monopolise pas tout le temps prévu dans les diverses missions des techniciens.

## B – Répartition horaire et coût du technicien pour 2024

### 1 / Répartition horaire

❖ Elaboration de documents techniques nécessaires, démarches administratives, financières et règlementaires...	Nombre d'heures : 300 h
❖ Relevé terrain	Nombres d'heures : 150 h
❖ Appui technique à la réalisation des travaux, effectués soit par une entreprise, soit en régie : suivi régulier du chantier, relation avec l'entreprise, encadrement et réception des travaux...	Nombre d'heures : 200 h

**Nombre total d'heures prévues : 650 heures**

- **Suivi**

❖ Actualisation annuelle du programme de travaux, visites de terrains, cartographie, propositions d'intervention au syndicat...	Nombre d'heures : 200 h
❖ Surveillance continue de points singuliers : ouvrages, sites d'accumulation des déchets flottants, instabilités de berges, plantation récentes, lieux fréquentés par le public...	Nombre d'heures : 110 h
❖ Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier : crue, destruction d'ouvrages, pollution accidentelle	Nombre d'heures : 180 h

**Nombre total d'heures prévues : 490 heures**

- **Animation et sensibilisation**

❖ Formation et sensibilisation à la protection et à la gestion des rivières	Nombre d'heures : 125 h
❖ Participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence	Nombre d'heures : 75 h
❖ Contacts avec les partenaires (élus du syndicat, propriétaires, riverains, administrations, usagers, personnels de l'Agence...)	Nombre d'heures : 250 h
❖ Elaboration et diffusion du rapport d'activité	Nombre d'heures : 10 h

**Nombre total d'heures prévues : 460 heures**

## **2 / Coût du poste de technicien rivières pour 2025**

**Le poste de technicien est financé :**

- par le S.M.B.V Midour/Douze
- par l'Agence de l'Eau (70 % du coût du poste)
- par le Conseil Départemental du Gers (3 000 €)

- Coût horaire prévisionnel du technicien de rivière pour 2025

**35 €/h soit 245 €/jour (200 jrs)**

- Coût total du poste de technicien de rivière en 2025

**Poste de Sylvain KARIMJOOY : 58 800 €**

Autofinancement SMBV Midour-Douze : **26 400 €**

Agence de l'eau Adour Garonne : 70 % soit **29 400 €**

Conseil Départemental du Gers : **3000 €**